

## ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL « Festi'Loisirs » – 3/12 ANS

### INFORMATIONS FAMILLES

**PRINTEMPS 2025**  
**(du 22 au 25 avril)**

<b>Directeur</b>	Raphaël ALVARES	06.74.27.24.95 <a href="mailto:festiloisirs@bievre-isere.com">festiloisirs@bievre-isere.com</a>
<b>Guichet unique</b>	✉ enfance.jeunesse@bievre-isere.com // ☎ 04.74.20.88.71	
<b>ADRESSE du site : 242 chemin de la Fontaine, 38440 BEAUVOIR DE MARC</b>		

#### Horaires :





Arrivée le matin de **8h00 à 9h00** (Possibilité de péri-loisirs de 7h30 à 8h00 sur **inscription préalable**)

Départ du soir entre **17h00 et 18h00** (Possibilité de péri-loisirs de 18h00 à 18h30 sur **inscription préalable**)

#### Informations générales pour la période :

- **Pour tous** : prévoir une tenue adaptée et adéquate pour les activités quotidiennes (baskets / tenue de sport) ainsi qu'un **sac à dos** adapté à la taille de l'enfant contenant une gourde, des vêtements de rechange que les enfants peuvent salir pour les activités en extérieur, k-way (**merci de marquer les affaires aux nom et prénom de l'enfant**).
- **Pour les - de 6 ans** : fournir pour les enfants faisant la sieste, le nécessaire : coussin / doudou / couverture légère (**merci de marquer les affaires ET le sac au nom et au prénom de l'enfant**).
- Les activités, sorties ou interventions sont susceptibles d'être annulées ou modifiées.
- **\*Possibilité d'accueil à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 (péri-loisirs sur inscriptions de 7h30 à 8h et de 18h à 18h30)**

## Informations spécifiques pour les semaines :

	Temps Forts / Sorties	Thématique
Semaine 1 : du 22 au 25 avril	<p><b>Mardi 22</b> : Création de bande dessinées</p>  <p><b>Mercredi 23</b> : Inter-centre avec Chamboultout Roybon </p>  <p><b>Jeudi 24</b> : Olympiades, prépare tes crampons, tes chaussettes et ton meilleur maillot !</p> 	<p><b>Beauvoir a tiré, Beauvoir a marqué !</b></p> <p><i>Dans ce village lointain, les irréductibles Beauvoisards se lancent chaque année le défi d'écraser leur record et de trionpher sur le reste du territoire Bièvrois. Entre éclats de rire, défis inattendus et transpiration, deviens le super-héros de ton village.</i></p>

En fonction des contraintes, Bièvre Isère communauté peut modifier le programme.

1 Avenue Roland Garros  
38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS  
Guichet unique 04 74 20 88 71

## ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL FESTI'LOISIRS – SITE DE BEAUVOIR DE MARC– 3/12 ANS

### FICHE D'INSCRIPTION PRINTEMPS 2025

NOM :	PRENOM :
AGE :	TEL D'URGENCE :

		<i>Péri-loisirs MATIN 7h30-8h</i>	<i>Journée + Repas (arrivée 8h/9h, départ 17h/18h)</i>	<i>Péri-loisirs SOIR 18h-18h30</i>
	<b>Semaine 1 du 22 au 25 avril</b>	<b>Lundi 21</b>	<b>FÉRIÉ</b>	
<b>Mardi 22</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 23</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Jeudi 24</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Vendredi 25</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Pour des raisons météorologiques ou d'annulation des prestataires, le programme peut être modifié.  
Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).*

## Tarifs

En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucun remboursement ne sera effectué.

<b>TARIFS accueils de loisirs extrascolaires 3-12 ans</b>		
<b>Quotient familial en cours</b>	<b>A la journée</b>	<b>Péri-loisirs demi-heure</b>
0-300	6,80 €	0,50 €
301-500	7,90 €	0,50 €
501-700	9,00 €	0,50 €
701-800	10,10 €	0,60 €
801-1000	11,80 €	0,60 €
1001-1300	13,50 €	0,60 €
1301-1600	15,20 €	0,60 €
1601-1900	16,40 €	0,70 €
1901-2200	17,50 €	0,70 €
2201 et plus	18,60 €	0,70 €

**Impayés** : Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder de nouveau aux prestations.

Je soussigné (e),....., responsable légal de l'enfant atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les documents d'inscriptions : dossier annuel, fiche sanitaire, fiche d'autorisations et informations relatives à la famille.

**Date :**

**Signature du responsable légal :**

*La Caisse d'allocations familiales participe au financement de cet accueil de loisirs.*

*Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'inscription sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte les demandes d'inscription à l'accueil de loisirs. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.*

*Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans conformément aux archives départementales sur support papier et numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté et à la CAF uniquement en cas de contrôle.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique.*

*Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : [rgpd@bievre-isere.com](mailto:rgpd@bievre-isere.com).*